



**COMMISSION BANCAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**DEUXIEME RENCONTRE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COBAC AVEC LES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE LA  
CEMAC**

*(Douala, le 20 juin 2013)*

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE  
SECRETAIRE GENERAL DE LA COBAC**

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC,  
Mesdames et Messieurs les Commissaires aux comptes des établissements de crédit,  
Chers collaborateurs,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir effectué le déplacement pour assister, ici à Douala, à cette deuxième réunion biannuelle de concertation avec le Secrétariat Général de la COBAC en dépit de vos pressantes obligations en cette période de l'année. Je vous souhaite la bienvenue et espère que votre séjour sera des plus agréables.

Deux ans après la première rencontre initiée par mon prédécesseur, il m'échoit l'honneur d'être au cœur de ce deuxième cadre d'échanges, dont il convient d'établir la tradition, entre le Secrétariat Général de la COBAC avec les Commissaires aux comptes des établissements de crédit de la CEMAC.

Le Règlement N°04/03/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux diligences des Commissaires aux comptes dans les établissements de crédit prévoit, en effet, que le Secrétariat Général de la COBAC procède, au moins une fois tous les deux ans, à un échange de vues avec les commissaires aux comptes sur les établissements de crédit dont ils ont la charge. Cet exercice qui n'est pas encore formellement mené, s'effectue toutefois à l'occasion des missions de vérifications sur place menées par les équipes du Secrétariat Général de la COBAC.

Mesdames, Messieurs,

En 2011, notre première grande rencontre avait pour thème : « *les diligences des commissaires aux comptes des établissements de crédit de la CEMAC* ». Nous avons, à cette occasion, passé globalement en revue les diligences attendues des commissaires aux comptes des établissements de crédit exerçant dans la CEMAC et recensé les manquements les plus fréquemment observés. Il avait notamment été

rappelé les exigences spécifiques aux commissaires aux comptes concernant leur nomination, la cessation de leurs fonctions, leurs interventions ainsi que certaines modalités de communication leur incombant.

Les principaux griefs ayant notamment conduit la Commission Bancaire à engagé les procédures disciplinaires à l'encontre de certains commissaires aux comptes, au cours de ces dernières années, avaient été évoqués. Il s'agissait de : la non-revue des conventions réglementées, l'absence d'examen du système de contrôle interne, le manque d'exhaustivité des revues de la qualité du portefeuille, la non-vérification de la fiabilité des données transmises à la COBAC, la non-révision semestrielle des comptes, l'absence d'indépendance de certains Commissaires aux comptes vis-à-vis des établissements de crédit dont ils ont la charge, la non-disponibilité des dossiers de travail des Commissaires aux comptes lorsqu'ils sont sollicités par la COBAC et la non-communication à la COBAC des rapports soumis à l'attention de la direction générale et du conseil d'administration des établissements contrôlés.

Je dois signaler ici que l'un des grands bénéfices tirés de notre rencontre de 2011 est que depuis lors, et à quelques exceptions près, toutes les banques communiquent dorénavant leurs états financiers semestriels certifiés. En revanche, si tous les commissaires aux comptes communiquent couramment les rapports finaux présentés lors des assemblées générales, il n'en est pas encore de même en ce qui concerne le rapport de synthèse des travaux généralement destiné à la direction générale et au conseil d'administration des établissements contrôlés.

A ce constat s'ajoutent deux préoccupations majeures qui vont constituer le menu de nos travaux de ce jour. Il s'agit des diligences vous incombant dans la mise en œuvre du Règlement COBAC R-98/03 et dans les engagements sur les apparentés. Les Commissaires aux comptes qui interviennent aujourd'hui dans les établissements de crédit en difficulté ou en restructuration sont témoins des conséquences néfastes engendrées par le laxisme dans la surveillance du risque de crédit en général et dans

les engagements octroyés aux apparentés en particulier. Le crédit demeure l'activité la plus risquée de notre espace bancaire. Son volume est en croissance, avec la relative bonne tenue de nos économies, et avec elle, la sophistication des procédés et les risques qui s'y attachent.

Pour renforcer la surveillance du risque de crédit, le Secrétariat Général de la COBAC a engagé une réflexion sur la révision du Règlement COBAC R-98/03. Le projet de refonte prévoit d'instituer la constitution par les établissements de crédit de provisions à caractère général et de renforcer les exigences en matière de provisions spécifiques en couverture du risque de crédit.

Je saisis également déjà cette occasion pour vous annoncer que plusieurs projets de textes réglementaires relatifs à la supervision sur base consolidée et transfrontalière sont en cours de finalisation au niveau de la COBAC et feront bientôt l'objet de consultation des différentes parties prenantes. Il s'agit, très brièvement et précisément, de trois règlements qui porteraient sur la surveillance des Holdings financières, le respect des normes de gestion sur base consolidée, et la modification du calcul des fonds propres nets. Ce dispositif serait complété par deux instructions portant sur la définition des états financiers consolidés en IFRS et la présentation des comptes consolidés et combinés.

Mesdames, Messieurs,

Les deux thèmes, que nous aborderons, vous seront présentés tour à tour par le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, Monsieur HALILOU YERIMA BOUBAKARY, et moi-même. Mes collaborateurs seront bien entendus invités à participer aux échanges. Vos interventions et contributions au cours des présentations seront utiles et très appréciées.

Sur ce, Mesdames et Messieurs les Commissaires aux comptes, je déclare ouvert la deuxième réunion biannuelle du Secrétariat Général de la COBAC avec les Commissaires aux comptes des établissements de crédit de la CEMAC.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.